

TELETRAVAIL

MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL A LA DSAC

Quelques semaines après la fin du GT télétravail, la DSAC a invité les OS pour une première réunion concernant la mise en œuvre du télétravail au sein des Directions Techniques et des DSAC/IR.

Le contexte...

Suite à la dernière réunion du GT Télétravail un recensement a été initié dans les DT et les DSAC/IR. Il y a environ 150 agents qui ont fait une demande de télétravail avec une grande majorité de TSEEAC (65), IEEAC (28) et d'ASSAC (13). Les autres demandes couvrant tous les autres corps présents en DSAC.

FO a demandé et obtenu la suppression de toutes les notions de durée ou de limitation qui étaient présentées. Le télétravail doit se mettre en place, il sera temps de faire un bilan dans six mois comme cela a été évoqué lors du dernier CSP.

La procédure sera la suivante :

- le chef hiérarchique direct, c'est-à-dire le n+1, doit organiser avec les agents les entretiens individuels afin de trouver un accord commun prenant en compte la demande de l'agent et les besoins du service. S'il y a un blocage l'agent pourra saisir son n+2,
- lors de cet entretien les modalités de mise en œuvre individuelle du télétravail seront définies dans un souci d'équité et d'égalité vis-à-vis des autres agents du service,
- une fois l'entretien réalisé, la demande parviendra au chef de service (DSAC/IR ou DT) par la voie hiérarchique.

Il a été validé en réunion que :

- tous les entretiens devraient être réalisés avant la fin du mois de mai pour tous les agents qui ont fait une demande,
- les agents qui sont déjà équipés d'un PC portable et d'un téléphone pro puissent commencer le télétravail dès réception de la décision d'accord signée par leur chef de service.

Hormis les tâches qui ne sont pas éligibles et dont la liste non exhaustive a été présentée en réunion (SIF, SIRH, DIVA, etc.), rien ne s'oppose à la mise en place du télétravail immédiatement.

FO a demandé qu'un bilan des besoins en téléphones et PC portables nécessaires soit réalisé dans les DT et les DSAC/IR rapidement et a insisté pour que tout soit mis en œuvre pour acheter le matériel sans attendre la mise en place du budget 2018.

FO a rappelé à l'administration qu'il serait inacceptable que les demandes des agents soient bloquées par une simple question de manque de matériel ou de budget.

L'ADMINISTRATION A REPONDU DISPOSER DES BUDGETS NECESSAIRES ET FOURNIRA LES MOYENS AUX AGENTS.

FO sera très vigilant pour que les agents ne soient pas bloqués dans leurs demandes et sera à l'écoute de tous ceux qui pourraient avoir des soucis d'avancement de leurs dossiers.

Vos représentants: Eric LALLIS et Yann LAFITTE

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

